



ASSEMBLÉE — 42^e SESSION

COMITÉ EXÉCUTIF

Point 13 : Sûreté aérienne – Politique

RATIONALISATION DES SYSTÈMES DE SÛRETÉ AÉRIENNE SELON LE NOUVEAU CADRE GASEP

[Note présentée par la Commission africaine de l'aviation civile (CAFAC)
au nom de 54 États africains²]

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

La présente note de travail salue l'excellent travail ayant conduit à l'adoption, lors de la troisième réunion de la 232^e session du Conseil de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) tenue le 10 juin 2024, de la deuxième édition du Plan mondial de sûreté de l'aviation (GASep) (Doc 10118). Toutefois, pour atteindre les objectifs et cibles fixés, une attention renforcée doit être portée à l'amélioration de la supervision de la sûreté de l'aviation ainsi qu'à l'intensification de la coopération et du soutien entre les États membres. L'objectif ambitieux d'amener 65 % des États à atteindre ou dépasser un taux de mise en œuvre effective (EI) de 75 % dans un délai de deux ans reste réalisable à condition de fournir des efforts accrus et ciblés.

Suite à donner : L'Assemblée est invitée à :

- inviter instamment l'OACI à étudier un autre mécanisme permettant de rationaliser les systèmes de surveillance de la sûreté aérienne selon le nouveau cadre GASep ;
- demander à l'OACI d'augmenter sensiblement le volume annuel des audits USAP-CMA afin de réduire l'intervalle entre les audits, de sorte que les améliorations apportées à la mise en œuvre effective puissent être reflétées plus rapidement, sans quoi les objectifs pour 2027, 2030 et 2033 ne seront pas reflétés dans les résultats des audits ;
- demander à l'OACI d'augmenter l'offre de cours destinés aux auditeurs USAP et le nombre d'auditeurs certifiés USAP-CMA en nommant des experts qualifiés de la région AFI ;
- encourager les États à solliciter activement, à titre individuel, des audits volontaires USAP-CMA afin d'accélérer la progression vers la réalisation des objectifs de mise en œuvre effective.

<i>Objectifs stratégiques :</i>	La présente note de travail est relative à l'objectif stratégique : <i>Chaque vol est sûr et sécurisé.</i>
---------------------------------	--

<i>Incidences financières :</i>	<i>À déterminer.</i>
---------------------------------	----------------------

¹ Versions anglaise et française fournies par la CAFAC.

² Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cabo Verde, République centrafricaine, Tchad, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Érythrée, Eswatini, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Kenya, Libéria, Libye, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Maurice, Maroc, Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, République démocratique du Congo, République démocratique du Congo, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Somalie Soudan, Soudan, Togo, Tunisie, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Zambie, Zimbabwe.

<i>Références :</i>	Plan mondial de sûreté aérienne (GASeP) (Doc 10118) Manuel de surveillance de la sûreté aérienne (Doc 10047)
---------------------	---

1. INTRODUCTION

1.1. L'objectif ambitieux réaffirmé dans le Plan mondial de sûreté aérienne (GASeP), Doc 10118, est de mettre en place et de maintenir un système mondial de sûreté aérienne solide, étayé par une mise en œuvre complète et efficace des normes de sûreté aérienne de l'OACI dans tous les États membres.

1.2. La deuxième édition du GASeP, lancée le 10 décembre 2024 lors de la Semaine de la sûreté de l'OACI à Oman, présente les étapes révisées et les orientations stratégiques pour atteindre cet objectif ambitieux collectif.

1.3. Les États membres de la Commission africaine de l'aviation civile (CAFAC) approuvent sans réserve la version révisée du programme GASeP. Toutefois, la présente note de travail appelle à des mesures urgentes et concertées pour garantir la réalisation du premier objectif intermédiaire : 65 % des États atteignent ou dépassent les 75 % d'ici 2027.

2. DISCUSSION

2.1. L'objectif du programme USAP-CMA est de promouvoir la sûreté aérienne mondiale par le contrôle et l'audit continus des systèmes de sûreté aérienne des États membres. Pour respecter les échéances fixées dans la deuxième édition du programme GASeP, il est essentiel d'adopter une nouvelle approche pour programmer les audits USAP-CMA, en veillant à ce qu'un nombre suffisant d'États soient évalués en temps utile.

2.2. L'OACI et les organisations régionales doivent intensifier et coordonner l'assistance technique aux États membres, en alignant étroitement les programmes de soutien sur les étapes du programme. Une coordination et une coopération accrues entre les organisations sont nécessaires pour éviter les doubles emplois et maximiser l'impact des initiatives d'assistance.

2.3. Les efforts de renforcement des capacités doivent être intensifiés et axés spécifiquement sur le renforcement des capacités de surveillance de la sûreté aérienne des États. Il convient de mettre l'accent sur le développement de l'expertise nationale, le partage des meilleures pratiques et la fourniture des outils et des ressources nécessaires pour des améliorations durables de la sûreté aérienne.

2.4. La deuxième édition du programme GASeP a introduit six domaines prioritaires mondiaux que les États membres, l'industrie et les parties prenantes doivent cibler afin de parvenir à un système mondial de sûreté aérienne solide. Ces domaines sont les suivants :

- a) Priorité mondiale 1 : renforcer la sensibilisation aux risques et la riposte ;
- b) Priorité mondiale 2 : maintenir une culture de la sûreté forte et efficace ;
- c) Priorité mondiale 3 : développer et promouvoir le rôle des facteurs humains ;
- d) Priorité mondiale 4 : améliorer les ressources technologiques et favoriser l'innovation ;
- e) Priorité mondiale 5 : améliorer la surveillance et l'assurance de la qualité ;
- f) Priorité mondiale 6 : Renforcer la coopération et le soutien.

2.5. Il est important de noter que pour atteindre le premier objectif intermédiaire, plus de 125 États doivent atteindre ou dépasser un taux de mise en œuvre effective de 75 % d'ici décembre 2027.

2.6. Bien qu'un effort considérable soit requis pour combler l'écart entre les niveaux actuels de conformité et les objectifs du GASEP, cette cible demeure atteignable. Avec une moyenne mondiale actuelle de 72,36 %, un renforcement de l'attention sur les six priorités mondiales peut favoriser des progrès accélérés. Une attention particulière doit être portée aux priorités 5 et 6 pour des résultats rapides et tangibles.

2.7. La priorité mondiale 5 met l'accent sur l'amélioration de la surveillance et de l'assurance de la qualité. L'analyse montre que les éléments critiques 7 et 8 sont les aspects les plus faibles des systèmes de contrôle de nombreux États. L'élément critique 7 porte sur la mise en œuvre d'activités de contrôle de la qualité fondées sur les risques, tandis que l'élément critique 8 porte sur la résolution en temps opportun des lacunes relevées par des mesures d'application appropriées.

2.8. Les États membres doivent aller au-delà de la mise en place de cadres réglementaires et tester activement, contrôler et garantir le respect des dispositions, en remédiant rapidement aux lacunes éventuelles.

2.9. En plus de se concentrer sur la supervision, les États doivent donner la priorité à une coopération et un soutien accrus au titre de la priorité mondiale 6. Le renforcement de la coopération régionale et internationale sert de puissant catalyseur pour des améliorations durables de la sûreté.

2.10. Les États Membres sont encouragés à adopter des initiatives telles que le partage d'informations, les mécanismes d'évaluation par les pairs, les ateliers conjoints et les programmes de formation. Les 54 États Membres de la CAFAC, en particulier, jouent un rôle essentiel dans la réalisation de l'objectif des 125 États pour 2027, ce qui rend essentielle la mobilisation de ressources pour le renforcement des capacités et les programmes d'échange dans l'ensemble de l'Afrique et d'autres régions.

3. CONCLUSION

3.1. La volonté mondiale d'améliorer la conformité, telle qu'elle est décrite dans le cadre du programme GASEP, constitue une étape importante pour la sûreté aérienne. Toutefois, le succès dépendra d'efforts ciblés dans des domaines clés, notamment la supervision (priorité mondiale 5) et la coopération/le soutien (priorité mondiale 6).

3.2. En s'attaquant d'urgence à ces piliers, les États membres sont plus susceptibles de créer l'élan nécessaire pour atteindre l'objectif de 125 États atteignant ou dépassant 75 % de taux de mise en œuvre effective d'ici à 2027.